



Peut on porter contre des injures

Par **Justine poncet socchi**, le **16/09/2020** à **19:32**

Bonjour,

Je travaille dans un supermarché.

Vendredi dernier une cliente a mis un avis sur le site du magasin en disant que "je ressemble à un cachalot affalé sur sa banquise et que je la répugne " tout ça car je m'étais des produits en rayons a hauteur de sol et que jetais baissé...

J'aurais aimé savoir si cela pouvait aboutir à une plainte de ma part car ce sont des propos méchant et blessants...

Par **tomrif**, le **16/09/2020** à **22:20**

bonjour,

en matière de presse (injure), c'est la personne visée par les propos qui décide s'il des poursuites sont engagées ou non. si vous considérez que c'est injurieux, alors vous pouvez agir en justice. le droit de la presse est plein de pièges, il vaut mieux faire appel à un avocat spécialisé qui saura vous dire si vous avez des chances de gagner, faire le nécessaire conformément à la loi.

Par **janus2fr**, le **17/09/2020** à **08:10**

Bonjour,

Etes-vous nommée dans l'article ou au moins suffisamment décrite pour être reconnue ?